JOURNAL MUNICIPAL/MAI 2025

SAINT-RAPHAËL

À RETENIR

DATES

4 MAI — Ouverture de l'écocentre
5 MAI — 2e versement de taxes
8-9 MAI — Bureau municipal fermé
15 MAI — Date limite pour le retrait des abris d'hiver
24 MAI — Soirée country

BUREAU MUNICIPAL

Horaire

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Coordonnées

19, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël Qc GOR 4C0
Téléphone : 418 243-2853
Courriel : info@saint-raphael.ca Web : www.saint-raphael.ca
Facebook : Municipalité de Saint-Raphaël

NUMÉROS IMPORTANTS

C.F.E.R.	418 243-3757
CPE Belle Enfance	418 243-3545
Chalet Intergénérationnel	418 705-1001
École La Source	418 243-2999
Maison Des Jeunes	418 243-3457
Permis de feu	418 243-2853
Pharmacie	418 243-2040
Bibliothèque	418 243-3437

CALENDRIER DES DATES DE TOMBÉE DU JOURNAL

ÉDITIONS	DATES DE TOMBÉE	DISTRIBUTION
Juin	15 mai	Fin mai
Juillet	15 juin	Fin juin
Août	15 juillet	Fin juillet

Merci de faire parvenir vos textes et vos images à
loisirs@saint-raphael.ca

Ce bulletin municipal d'informations est entièrement réalisé, publié et distribué par la municipalité.

Informations : **418 243-2853** poste **105**
loisirs@saint-raphael.ca

Rédaction : Municipalité de Saint-Raphaël
Collabration : Services municipaux et organismes
Infographie et impression : P.A.Morin Impression Design
www.pamorin.com

MOT DU MAIRE

Chers citoyennes et citoyens de Saint-Raphaël,

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont levé la main pour s'impliquer au sujet du nouveau comité des loisirs et du comité du 175e. C'est ensemble que nous pourrons donner plus de vie à notre communauté et en profiter.

Je tiens aussi à remercier Edith pour l'excellent travail accompli dans la municipalité, elle a réussi à redonner le gout d'une vie commune aux citoyens et citoyennes de Saint-Raphaël. Bonne chance dans tes futurs projets...

Je suis rendu dans le dernier droit de mon premier mandat et beaucoup de choses ont été réalisés en passant par la restructuration administrative, le développement domiciliaire, la réparation de plusieurs de nos infrastructures, comme les routes, les bâtiments, l'aqueduc et les systèmes d'eaux usées, la mise à jour de nos plans d'intervention, le remplacement d'équipements désuets et l'amélioration des installations des loisirs comme le terrain de balle, de volley-ball, le toit de la pétanque et bientôt les parcs pour nos plus jeunes. Je vous invite d'ailleurs un peu plus loin à lire la présentation du projet du conseil en ce sens qui sera réalisé au cours de l'été.

Je veux aussi souligner le travail remarquable de l'équipe administrative qui est à l'écoute de vous tous.

Profitez bien du printemps et surveillez les réseaux sociaux pour les activités cet été.

Richard Thibault, maire

Municipalité de Saint-Raphaël

RAPPEL IMPORTANT

2e versement de taxes : 5 mai

Pour toutes questions, contactez Valérie Bergeron, adjointe à la direction, au 418 243-2853 poste 102 ou à comptabilite@saint-raphael.ca

Modes de paiement acceptés:

- Directement sur le site de votre institution financière ;
- Au comptoir de service des institutions financières ;
- Par chèque :
  - Par la poste ou déposé dans la chute à courrier du bureau municipal ;
- En personne :
  - Au bureau municipal durant les heures d'ouverture de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (argent comptant, débit et/ou chèque).

ET SI TU DEVENAIS...

POMPIER.IERE VOLONTAIRE

Informations: cmorin@saint-raphael.ca

Municipalité de
Saint-Raphaël

Veuillez prendre note que
le bureau municipal sera fermé
les 8 et 9 mai prochains
pour une formation
Élection Québec.

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ
8 ET 9 MAI

Merci de compréhension!

RAPPEL AUX CITOYENS

Retrait des abris temporaires

DATE LIMITE 15 MAI 2025

Considéant que l'hiver est encore présent, la date limite du 1er mai est reportée au 15 mai. À cette date limite, les équipements d'hiver doivent être démontés et remisés, de manière à être non visible de la voie publique :

- Tout abri de toile hivernal
- Abri d'auto
- Tambour ou abri piétonnier
- Clôture à neige

Merci de votre collaboration !

RECHERCHE

INTERVENANT.E COMMUNAUTAIRE

Accueil-Sérénité et Groupe d'Accompagnement Jonathan, s'allient afin d'offrir un poste d'intervenant(e) à temps complet. Le poste est divisé à part égale en temps dans les deux organismes.

Accueil-Sérénité et Groupe d'Accompagnement Jonathan accompagnent les gens aux prises avec le cancer et leur proche, en complémentarité avec le réseau public de santé. Du soutien psychologique (individuel/groupe), du soutien au bien-être physique, à la gestion du stress, aux saines habitudes de vie sont au cœur des activités des organismes. Ce support est offert également aux personnes endeuillées.

Principales fonctions

- Planifier, organiser et assurer l'animation d'activités répondant aux besoins de la personne.
- Assurer le suivi individuel de la clientèle en épisode de cancer, de leur famille et des gens endeuillés.
- Animer les groupes de soutien.
- Représenter l'organisme à l'occasion.
- Exécuter certaines tâches administratives.

Compétences

- Formation collégiale ou formation universitaire en sciences sociales ou autres formations et/ou expériences pertinentes
- Avoir de l'initiative, de l'autonomie, une bonne capacité d'organisation et de planification
- Avoir un bon esprit d'équipe et d'entraide
- Bonne capacité d'écoute et d'empathie
- Connaissance et maîtrise des techniques de relation d'aide
- Connaissance de la réalité des gens vivant un épisode de cancer serait un atout
- Connaissance de la réalité des gens vivant un épisode de deuil serait un atout
- Aisance avec les réseaux sociaux un atout
- Maîtriser la suite Office
- Permis de conduire valide et doit posséder une voiture

Conditions de travail

HORAIRE DE 35H OU 40H/SEMAINE

TAUX HORAIRE DE 24.41$ À 32.48$/HEURE SELON ÉCHELLE SALARIALE EN VIGUEUR.

CONCILIATION TRAVAIL-VIE PERSONNELLE

LIEU DE TRAVAIL : STE-CLAIRE ET STE-MARIE

Pour postuler

Envoyez votre CV et une lettre de présentation à accueilserenite@gmail.com.

Accueil-Sérénité
101, Principale
Ste-Claire (Qc) G0R2V0
418 883-2121

Groupe d'accompagnement Jonathan
1017 boul. Vachon Suite 200A
Sainte-Marie, (Qc) G6E 3C2
418 387-6888

PROJET DU CONSEIL POUR LES JEUNES FAMILLES

Municipalité de Saint-Raphaël

Aménagement d'une zone récréative et installation d'un projet pilote pour les jeunes

Parc Godbout

Association avec Jambette pour le projet pilote sur 1 an.

- Visibilité provinciale auprès des municipalités
- Partenariat de développement
- Exclusivité Bellechasse
- Entretien, améliorations et modifications incluses

Coût du projet sans partenariat : 275 000 $
Coût du projet avec partenariat : 160 000 $

Financement du projet :

75 000 $ PTI (projet-conseil)
25 000 $ Fonds de roulement
60 000 $ Surplus non affectés
160 000 $

Parc du centre communautaire

Preuve d'une pièce d'identité ou preuve de résidence (bail, facture d'Hydro-Québec, compte de taxes) obligatoire afin de valider que vous êtes bel et bien un citoyen de Saint-Raphaël. Merci !

OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE
SAMEDI 4 MAI – 8 H

ÉCOCENTRE

Heures d'ouverture :
Les samedis de 8 h à 12 h à partir du 4 mai 2025
Les mercredis de 16 h à 19 h à partir du 7 mai 2025

Le service est gratuit et réservé aux citoyens de la Municipalité.
Une preuve de résidence sera exigée à l'entrée du site.

Règlementation

S'il vous plaît, soyez patient. Respectez les employés et la signalisation en place;

Avant d'arriver à l'écocentre, faites le tri de vos matières. Si vous n'avez pas fait ce travail au préalable vous ne pourrez pas accéder au site;

Un véhicule est admis à la fois sur le site;

Aucun flânage n'est toléré sur les lieux afin de permettre à un maximum de citoyens de profiter du service;

Les enfants et les animaux ne sont pas admis sur le site;

Il est interdit de récupérer des matières de l'écocentre sans autorisation.

AUCUN DÉPÔT PROVENANT D'ENTREPRISE OU COMMERCE.
AUCUN BARDEAU, PNEU AGRICOLE OU COMERCIAL ACCEPTÉ.
LES DÉBRIS DOIVENT ÊTRE TRIÉS AVANT DE VOUS PRÉSENTER SUR PLACE.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Résidus domestiques dangereux (RDD) :

Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) et autres :

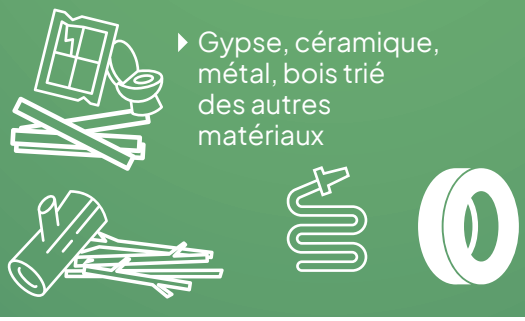

- Gypse, céramique, métal, bois trié des autres matériaux

Produits électroniques : voir la liste détaillée

Les Cercles de Fermières du Québec

POSTES À COMBLER

- **Présidente**
- **Conseillère # 2**
  action communautaire, communications

Je vous informe, par cette publication, que le Cercle de Fermières de Saint-Raphaël est à la recherche de personnes engagées pour pourvoir les postes vacants du C.A.L. (Conseil d'administration), et ce, à compter de juin 2025.

De plus amples informations seront données à la réunion mensuelle du **mardi 13 mai à 13 h** à notre local, 81 rue du Foyer.
Le document officiel des postes vacants sera affiché au Cercle.

Nous sommes toujours à votre disposition pour la préparation de vos buffets pour les après-service seulement.
Veuillez communiquer avec **Lise Richard 418-243-2543**

PERSONNE RECHERCHÉE

Nous sommes à la recherche d'une personne intéressée à écrire des articles liés à Saint-Raphaël.

Pour plus d'information, contactez-nous :
dg@saint-raphael.ca

Rapport mensuel des actions de la sécurité publique au conseil municipal et à la direction générale - MARS 2025

Le présent rapport couvre la période du mois de MARS 2025.
Aux membres du conseil, les Services de sécurité Incendie, de Premiers Répondants et de Sécurité Civile de Saint-Raphaël ont été impliqués dans quelques actions le mois dernier:

Interventions – incendie (6) :

- 1 sauvetage nautique à Saint-Henri (inondation)
- 1 entraide pour sauvetage Armagh-St-Philémon
- 1 garde de territoire lors d'un incendie à Saint-Michel
- 1 garde de territoire lors d'un incendie à Saint-Nérée
- 1 entraide pour un feu de bâtiment à LaDurantaye
- 1 entraide pour transport d'eau (bris) à LaDurantaye

Intervention – premiers répondants (0) :

Inspections et entretien :

Durant le mois :

- 4 inspections mécaniques et des équipements ont été effectuées.
- 1 inspection des trousses de premiers répondants (3 ensembles).

Autres tâches :

Durant le mois de mars, d'autres tâches ont aussi été complétées par les 3 services :

1. Émission de 1 permis de feu à ciel ouvert.
2. Mise à jour des plans d'intervention des bâtiments à risque élevé et très élevé (29).
3. Maintien de compétences spécifiques pour les premiers répondants avec le CIUSSS.

Exercice mensuel :

L'exercice mensuel a été fait à la caserne. Un exercice sur la gestion des pompes et alimentation en eau à partir d'une BF et d'une nourrice. La pratique permettait aux pompiers de revoir les protocoles d'alimentation en eau, la gestion des débits d'eau et l'alimentation des lignes d'attaque. Finalement, les pompiers ont pu réviser les étapes d'opération d'une autopompe.

Rapport mensuel des opérations du mois au conseil municipal et à la direction générale - MARS 2025

Le présent rapport fournit les informations en lien avec les opérations du service des Travaux publics. Au cours du mois de mars, plusieurs actions liées ont été réalisées en plus de l'entretien hivernal :

Travaux de voirie

- Déglaçage de routes non pavées
- Déneigement général
- Remplissage des réserves d'abrasifs
- Dégagement du dépôt à neige et préparation de la réparation du bris du piézomètre
- Réparation d'accotements, de nids-de-poule
- Planage des rangs de terre
- Surveillance des problématiques de routes et signalisation
- Réparation de signalisation

Aqueduc / Eaux usées

- Branchement aqueduc/sanitaire des nouvelles constructions
- Surveillance station de pompage des eaux usées de la Cote-du-Moulin
- Échantillonnage préventif du printemps pour les sources d'eau

Entretien infrastructures

- Entretien/graissage/réparation de la machinerie
- Vérification mécanique sommaire des véhicules
- Remplacement des couteaux des différentes grattes
- Montage mobilier – bibliothèque et bureau municipal
- Ménage des « ça traine par-là ».
- Montage du module d'entrainement des pompiers

Administratif et planification

- Rencontre avec la MRC, formation en urbanisme
- Planification et préparation pour les travaux du 1er rang, du 5e rang et du rang du Sault
- Publication du devis des grands travaux rang 1 et du Sault
- Planification des grands travaux

Autres

- Rencontres de suivi des demandes de services provenant de citoyens
- Planification hebdomadaire des tâches des journaliers et opérateurs
- Support aux loisirs en logistique d'événement
- Formation de premiers soins à toute l'équipe
- Calcul des distances de déneigement (155 kilomètres)

CONCOURS de photos

SOUS LE THÈME DE LA MUNICIPALITÉ

DU **1er**

AU **30**

MAI 2025

Les photos seront utilisées dans le cadre des parutions de la municipalité avec une mention de référence.

Envoi des photos et informations :
info@saint-raphael.ca

Municipalité de
Saint-Raphaël

À GAGNER

3 cartes cadeaux

2 cartes Shell de 25$
1 carte Tradition de 50$

Bibliothèque Jeannine Marquis-Garant

RÉSEAU BIBLIO
de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches

par Lilianne Papineau

Comme vous avez pu le constater, plusieurs propositions d'activités vous ont été offertes et ceci est strictement grâce à l'énorme travail de nos bénévoles. Je profite de la Semaine de l'action bénévole qui se termine le 3 mai pour souligner ceux et celles qui sont au coeur de l'action.

Des remerciements très sincères à...

* Sonia Rémillard
* Josée Bouillon
* Edith Chabot
* Kathleen Bouffard
* Steven Healey
* Nadia Poirier
* Salim Seddik
* Guylaine Pinel
* Annick Laflamme
* Ikram Lakhal
* Audrey Laferrière
* Raymond Roy
* Julie Morency

Nous remercions également la grande collaboration de la municipalité afin de moderniser votre bibliothèque. À cet effet, plusieurs nouveautés arrivent régulièrement, un réaménagement est en progression, pour vos retours, une chute à livres est maintenant installée près de la porte du bureau municipal , nos ordinateurs ont été changés et une imprimante à reçus pour les PEB est commandée.

Nous vous encourageons à venir faire partie de cette équipe dynamique et de participer à l'organisation des futurs projets. Il y a de la place pour tout le monde!

Notre page Facebook

MAI 2025

BIBLIOTHÈQUE JEANNINE MARQUIS-GARANT
88 rue du Foyer (derrière l'école)
St-Raphaël, Qc G0R 4C0 418-243-3437
biblio@saint-raphael.ca

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				01	02	03
04	05	06	07	08	09	10
11 Fêtes des mères	12	13	14	15	16	17
18	19 Journée nationale des Patriotes	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Exposition de photos
PLANTES BIENFAITRICES

MAI-JUIN-AOÛT

Atelier à venir en septembre

SOUTIEN PÉDAGOGIQUE
Une enseignante sera place pour vous aider avec vos difficultés scolaires de 9:30-11:00

Heures d'ouverture
Les mardis et mercredis
18:30-20:00
1er et 3es samedis
9:30-11:00

Bibliothèque Jeannine Marquis-Garant

Retour de livres empruntés

RÉSEAU BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Municipalité de Saint-Raphaël

Exposition de plantes bienfaitrices

À la bibliothèque

Observez les photos, compléter le petit jeu et recherchez-les cet été!

MAI, JUIN et AOÛT

Assistez à notre **atelier en septembre** sur les bienfaits de celles-ci!

CAMP DE JOUR 20

au parc des loisirs du centre communautaire

INSCRIPTION

Du 22 avril à la fin mai 2025
sur la plate-forme

- 75 places disponibl
- 2 sorties par semai
- Carie Factory
- Woodooliparc
- Journée apprenti p
- Journée travaux pu
- Journée scoutisme,
- Journées jeux gonfl
- Miller Zoo
- Spectacle canin
- Journée crème gla
- Zoothérapie
- Journée Sureté du
- Écoparc
- Le dodo du camp d

ET PLEIN D'AU

025

DÈS LE
23 JUIN

es par semaine
ne à la piscine

ompier
blics
hébertisme et survie en forêt
ables

cée

Québec et Dessercom

e jour
UTRES SURPRISES

CAMP DE JOUR
9h00 à 16h00

SERVICE DE GARDE
7h00 à 9h00
et 16h00 à 17h00

RECOURS COLLECTIF

GARDE EN ÉTABLISSEMENT

Vous avez été hospitalisé de force ?

P-38

HOSPITALISÉ CONTRE VOTRE GRÉ

Vous, ou une personne que vous connaissez, avez été hospitalisé contre votre gré parce que votre état mental représentait peut-être un danger pour vous-même ou pour autrui?

PLUS DE 72 HEURES

Vous avez été gardé contre votre gré dans un hôpital du Québec, plus de 72 heures (3 jours) sans avoir l'autorisation d'un juge? Entre le 1e janvier 2015 et le 4 novembre 2024 ?

RECOURS COLLECTIF

Un règlement d'entente d'une action collective vous visant a été conclu.

COMPENSATION JUSQU'À 1000$ PAR JOUR DE GARDE ILLÉGALE.

ON PEUT VOUS AIDER!

Des organismes communautaires de défense de droits en santé mentale partout au Québec sont mandatés pour vous aider à vous inscrire au recours et à remplir les formulaires.

INSCRIPTION AVANT LE 11 AOÛT 2025
C'est gratuit et confidentiel !

- GARDE PRÉVENTIVE
- PLUS DE 72H
- SANS JUGEMENT DE LA COUR
- ENTRE 2015 ET 2024
- RECOURS COLLECTIF
- INSCRIPTION AVANT LE 11 AOUT 2025
- 1000$ PAR JOUR

L'A-DROIT
5680, rue Saint-Louis,Lévis, Québec, G6V 4E5
www.ladroit.org/ladroit/
1-866-837-1113 (sans frais)

On peut vous aider !
418-837-1113 poste # 0
jean.robens.theagene@ladroit.org

RECOURS COLLECTIF SUR LA GARDE PRÉVENTIVE : FAITES VALOIR VOS DROITS.

Lévis, le 26 février 2025 — Une opportunité de justice s'offre aux personnes vivant avec des problèmes de santé mentale ayant été gardées en hôpital contre leur gré sans voir un juge dans les délais prescrits.

L'organisme **L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches**, engagé dans la défense des droits en santé mentale, informe la population qu'une entente de règlement de 8,5 millions de dollars a été conclue pour indemniser les victimes de gardes illégales. Cette action collective, menée par le Collectif pour la Défense des Droits en Santé Mentale de Montréal, Action-Autonomie et Me Patrick Martin-Ménard, vise à réparer les préjudices subis.

Êtes-vous concerné.e ?

La loi P-38.001 permet la garde préventive d'une personne en cas de danger pour elle-même ou pour autrui, mais cette détention sans ordonnance judiciaire ne peut excéder 72 heures ouvrables. Si vous avez été gardé.e à l'hôpital plus de trois jours ouvrables sans voir un juge entre le **1er janvier 2015 et le 4 novembre 2024**, vous pourriez être éligible à une indemnité allant jusqu'à 1 000 $ par jour additionnel de garde et d'un remboursement des dépenses liées à cette détention, sur présentation de justificatifs.

Une enveloppe de 3,6 millions de dollars est réservée aux réclamations individuelles des victimes.

Comment faire une Réclamation ?

Les réclamations doivent être soumises **avant le 11 août 2025**. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire de demande de réclamation et accompagner votre demande de votre dossier médical et judiciaire. Si vous le souhaitez, vous pouvez donner procuration à Proactio, l'administrateur du recours collectif, pour effectuer les recherches dans les archives des hôpitaux et des cours concernées afin d'obtenir ces documents à votre place.

Pensez également à fournir un document d'identité valide émis par le gouvernement (photocopie de carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport ou certificat de naissance). Pour les personnes qui soumettent des demandes pour des proches décédés, inaptes ou pour des mineurs, des documents supplémentaires sont requis.

Nous mettons à votre disposition un conseiller en défense collective des droits pour vous fournir toutes les informations nécessaires et vous accompagner dans cette démarche. Vous pouvez le contacter par téléphone au 418-837-1113 #0 ou au 1-866-837-1113 #0, ou par courriel à jean.robens.theagene@ladroit.org.

Si vous pensez être concerné ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait l'être, n'hésitez pas à partager cette information. L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches est là pour vous accompagner et défendre vos droits. Pour plus d'informations, consultez notre site internet : ***https://ladroit.org/ladroit/***

mairie@ville.st-gedeon.qc.ca
denisejp.alain@globetrotter.net
1 888 622-2783
104, route du Président-Kennedy

---

fadoq

ACTIVITÉS DU MOIS

3 mai 2025	Souper dansant à 16h00
4 mai 2025	Tournoi de charlemagne à 13h00
8 mai 2025	Tournoi de Joffre à 18h30
15 mai 2025	Tournoi de charlemagne à 13h00
22 mai 2025	Souper de fermeture à 17h00 (Réservez vos places!)
22 mai 2025	Assemblée générale annuelle

RESSOURCERIE BELLECHASSE

418 642-5627

La Ressourcerie Bellechasse offre un service gratuit de cueillette à domicile pour différents encombrants, pièces de mobilier et autres biens. Il est offert aux citoyens de 26 municipalités dont la liste est disponible sur internet. (www.ressourceriebellechasse.com).

Liste des biens et matières acceptés pour le service de cueillette à domicile.

	Cueillette à domicile **Hebdomadaire**		**2 fois/an** **Cueillette spécial de gros rebuts** **MAI ET OCTOBRE**
	En bonne condition	En mauvaise condition	
Meubles : Meubles de télé en bois, tables, fauteuils, étagères, futons, divans-lits, tables de chevet, commodes, lampes, miroirs, matelas, sommiers, coffres, tables d'appoint.	**Oui**	**Non**	**Oui**
Électroménagers : Réfrigérateurs congélateurs, airs climatisés, thermopompes, laveuses, sécheuses, fours, congélateurs, lave-vaisselles, cuisinière.	**Oui**	**Oui**	**Oui**
Tissus, textiles et vêtements : Vêtements en cuir (bottes, ceintures, sacs à main), de sports, de bébés, chaussures, bottes, cintres et supports.	**Oui,** avec meubles	**Non**	**Non**
Articles de cuisine : Vaisselles, ustensiles, casseroles, contenants en plastiques.	**Oui,** avec meubles	**Non**	**Non**
Articles divers : Bibelots, bijoux, équipements de sport, patins, raquettes, skis, luges, traineaux, articles de sports, décorations, tableaux, lampes, livres, CD, VHS, casse-têtes, jouets.	**Oui,** avec meubles	**Non**	**Non**
Articles de jardin : Boyaux d'arrosage, meubles de patios, pots à fleur, barbecues.	**Oui** avec meubles	**Non**	**Oui**
Antiquités : Machines à coudre, lampes, poteries, meubles, etc.	**Oui** avec meubles	**Non**	**Oui**
Appareils électroniques (serpuariens) : Ordinateurs, tablettes, cellulaires, ordinateurs, souris, claviers, télécommandes, manettes, imprimantes, télécopieurs, radios, ect.	**Non**	**Non**	**Non**

Préparer une collecte :

Avant une collecte, vous devez vous assurer de mettre vos articles dehors ou dans le garage afin qu'il soit facile d'accès. De plus, il est de votre responsabilité que l'accès à vos articles soit sécuritaire en tout temps. Si nos employés considèrent un accès non sécuritaire, la collecte pourra être annulée. **5 items pas adresse.**

Propre et en bonne condition :

Afin de bénéficier des services de la Ressourcerie Bellechasse, vous devez respecter la liste des matières acceptées, mais aussi vous assurer que ce que vous donnez est propre et en bonne condition. Si un article comporte l'un des éléments suivants, il pourrait être refusé lors d'une collecte :

- Cernes ou tâches (tissus, coussins)
- Déchirés (vêtements)
- Mauvaise odeur
- Dommage par l'eau
- Égratignure importante ou très apparente
- Décoloration très importante
- Parties manquantes (tiroirs, portes, tablettes)
- Bris majeur, défectueux
- Non-fonctionnel

Les cueillettes spéciales de gros rebuts sont en MAI et en OCTOBRE.

Deux fois par année, la Ressourcerie Bellechasse offre un service de cueillette de gros rebuts. Durant celle-ci, les encombrants en mauvaises conditions sont acceptés. Tous les autres mois, vous devez aller les porter à l'écocentre de votre municipalité. Les items doivent être à l'extérieur et accessibles pour nos livreurs. **5 items par adresse**.

Vous devez communiquer avec nous entre le 1er et le 30 avril et/ou le 1er et 30 septembre pour faire votre demande de cueillette.

491, route 277 Saint-Léon-de-Standon / 418 642-5627

1265, route Bégin Saint-Anselme /418 885-9842

Accueil du Grand Reliquaire de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus dans la Mission Bellechasse-Etchemins

Afin de souligner le 100e anniversaire de la canonisation de sainte Thérèse de Lisieux, le Grand Reliquaire séjournera dans quelques régions du Québec, dont la Mission Bellechasse-Etchemins. Vous êtes invités à venir confier à sainte Thérèse vos intentions de prière ainsi que vos actions de grâce afin qu'elle intercède auprès de notre Seigneur, comme elle nous l'a dit : « Je passerais mon ciel à faire du bien sur la terre. »

Mercredi 7 mai

16h — Arrivée à l'église de Saint-Lazare

19h — Entretien « Le terreau spirituel de la famille Martin » par l'abbé Réjean Lessard

Jeudi 8 mai

8h — Laudes

19h — Messe avec l'abbé Thomas Malenfant

Vendredi 9 mai

8h — Laudes

9h — Départ du reliquaire

Le culte de la relique des saints nous rappelle que nous sommes en attente de la Résurrection. Que Thérèse soit dans une cathédrale, une petite église, un monastère ou une abbaye, elle ensemence les esprits et les cœurs du bon grain de la Parole de Dieu afin qu'il lève et produise du fruit. Que sera le nombre de grâces reçues, de guérisons obtenues, de vocations suscitées et de conversions réalisées !

Thérèse réalise ses vœux et promesses : « Malgré ma petitesse, je voudrais éclairer les âmes comme les Prophètes, les Docteurs. J'ai la vocation d'être apôtre. Je voudrais parcourir la terre. Je voudrais être missionnaire. » MSB, 3,1.

Pour information :
Josseline Laverdière 418 883-1307, poste 221 ou Dany Fradette 418 883-4077.

EXPOSITION CULTURELLE D'OBJETS RELIGIEUX

Les lundis, mercredis et vendredis de 13 h 30 à 15 h 30 et après les célébrations

ENTRÉE GRATUITE

Les pièces exposées sont tirées de la collection privée de Clément Lacroix

JUSQU'AU 21 DÉC. 2025

Sur demande pour petits groupes ou visites prolongées

POUR INFO

418 243-2704

418 803-3933

clement.lacroix@bellechasse-etchemins.org

Église de Saint-Raphaël
86, rue Principale
Saint-Raphaël (Québec) G0R 4C0

MISSION Bellechasse-Etchemins

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 1er avril 2025, à 19 h 30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #2 — Gaétan Roy
Siège #3 — Samuel Roy
Siège #4 — Tonia Despont
Siège #5 — Michel Turcot
Siège #6 — Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.

Est aussi présent monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier.

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2025-04-60

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 — ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

4 — MOT DU MAIRE

5 — INFORMATION PUBLIQUE

6 — PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7 — CORRESPONDANCE REÇUE
- 7.1 — INVITATION — Gala Saint-Anselme.
- 7.2 — INVITATION — Développement Économique Bellechasse (DEB).

8 — GESTION DES SERVICES — ADMINISTRATION
- 8.1 — RÉSOLUTION — Embauche journalier-étudiant pour l'entretien des parcs.
- 8.2 — RÉSOLUTION — Départ employé #3348.

9 — FINANCES
- 9.1 — ADOPTION des dépenses du mois de mars 2025.
- 9.2 — Programmes et subventions.
- 9.3 — RÉSOLUTION — Approbation du budget 2025 de l'OMH.

10 — URBANISME — DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 10.1 — DÉPÔT des permis et certificats de mars 2025.

11 — SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11.1 — DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique.

12 — TRAVAUX PUBLICS
- 12.1 — DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics.
- 12.2 — RÉSOLUTION — Adjudication d'un contrat pour la réfection du 1er rang et du rang du Sault .
- 12.3 — RÉSOLUTION — Offre de contrat de déneigement de la route 281 par le MTQ.
- 12.4 — RÉSOLUTION — Autorisation d'acquisition d'un véhicule des travaux publics.

13 — LOISIRS
- 13.1 — RÉSOLUTION — Camp de jour.
- 13.2 — RÉSOLUTION — Autorisation de passage et halte ravitaillement dans le cadre du Grand Tour 2025.
- 13.3 — RÉSOLUTION — Fin du contrat avec Créaphiste et nouvelle entente avec P.A. MORIN Impression Design.
- 13.4 — RÉSOLUTION — Entente de partenariat avec Jambette.

14 — LÉGISLATION
- 14.1 — ADOPTION — Premier projet de règlement d'emprunt lié au remplacement de l'autopompe 219 - 1994 du service de sécurité incendie.
- 14.2 — RÉSOLUTION — Retrait de l'entente de service en urbanisme avec la MRC.
- 14.3 — RÉSOLUTION — Enjeu des camps de jour.

15 — VARIA
- 15.1 — RÉSOLUTION — Départ de l'employée #7197.

16 — DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 — DOCUMENTATION DE LA SÉANCE DE TRAVAIL (HORS SÉANCE DU CONSEIL)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 — ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-04-61

3.1 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 — MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 — INFORMATION PUBLIQUE

Un comité de loisirs se met actuellement en place dans le but d'amener une nouvelle dynamique, une source d'idée et une source de soutien lors des activités. Un premier groupe d'une dizaine de personnes tiendra une nouvelle rencontre le jeudi 24 avril prochain à 18 h 30 au centre communautaire.

AVANT ADOPTION

6 — PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

Aucune.

Questions du public par courriel/courrier :

Aucune.

7 — CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point présente les documents reçus pour le conseil en dehors des points traités à la présente séance.

7.1 — INVITATION — Gala Saint-Anselme

Une invitation au Gala de Saint-Anselme a été envoyé à la municipalité. Le conseil analysera la demande et donnera suite au besoin à celle-ci.

7.2 — INVITATION — Développement Économique Bellechasse (DEB)

Une invitation à l'événement annuel « Activité bilan » de développement économique Bellechasse a été envoyé à la municipalité. Le conseil analysera la demande et donnera suite au besoin à celle-ci.

8 — GESTION DES SERVICES — ADMINISTRATION

2025-04-62

8.1 — RÉSOLUTION — Embauche d'un journalier-étudiant pour l'entretien des parcs

ATTENDU le désir de la municipalité d'offrir un service de qualité aux citoyens ;

ATTENDU le besoin d'avoir une ressource saisonnière pour aider l'équipe des travaux publics à l'entretien des parcs et à d'autres tâches ;

ATTENDU l'importance d'avoir des personnes compétentes afin de réaliser les tâches reliées au maintien de nos parcs ;

ATTENDU le départ d'un employé-journalier temps plein aux travaux publics ;

ATTENDU que le candidat travaille pour la municipalité depuis 2021 comme pompier, signaleur durant l'hiver et remplaçant aux travaux publics ;

ATTENDU l'intérêt du candidat, son désir de revenir avec l'équipe des travaux publics et ayant de l'expérience pour l'entretien des parcs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE CONFIRMER monsieur Tommy Laflamme à titre de journalier-saisonnier pour les travaux publics, volet entretien des parcs ;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

2025-04-63

8.2 — RÉSOLUTION — Départ employé #3348

ATTENDU l'embauche de l'employé #3348 à titre de journalier-opérateur ;

ATTENDU la réception d'une démission volontaire de la part de l'employé #3348 pour raisons personnelles, effective à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE PRENDRE acte de la démission de l'employé #3348 à titre de journalier-opérateur ;
- ET DE NE PAS combler le poste pour la période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 — FINANCES

2025-04-64

9.1 — ADOPTION des dépenses du mois de mars 2025

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de mars 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER les dépenses de mars 2025 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 153 668,44 $

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 — Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes :

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) — 2025 (139 538 $) — confirmé
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang, 5e rang et rang du Sault (2 500 000 $) — confirmé
- Programme d'infrastructure sportive et récréative (700 000 $) — en préparation de dépôt
- Programme en loisirs (17 500 $) — confirmé
- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000 $) — en attente de la réponse
- Programme d'aide à la voirie locale — volet projets particuliers d'amélioration des routes 2025 (16 810 $) — confirmé
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000 $) — confirmé
- Programme en sport et en activité physique (49 000 $) — confirmé
- Programme Nouvel Horizon (17 500 $) — confirmé

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2025 de 4 792 848 $

2025-04-65

9.3 — RÉSOLUTION — Approbation du budget 2025 de l'OMH

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'approbation budgétaire révisée pour l'année 2025 de l'OMH Montmagny-Bellechasse ;

AVANT ADOPTION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER la révision budgétaire 2025 pour l'ensemble des immobiliers de Saint-Raphaël identifiés aux dossiers de l'OMH Montmagny-Bellechasse présentée par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) tel que présenté ;
- QUE la municipalité, pour l'exercice financier en question, verse à l'OMH une somme de 1 167$ représentant 10 % du montant de la révision budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 — URBANISME — DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 — DÉPÔT des permis et certificats de mars 2025

En mars, les services municipaux ont émis 17 permis ou certificats, dont :

- Permis d'addition d'un bâtiment : 2
- Permis d'agrandissement : 1
- Permis de construction : 4
- Certificat d'autorisation pour démolition : 1
- Permis de lotissement : 1
- Permis de rénovation : 5
- Permis de transformation : 1
- Permis de brulage : 1

L'émission des permis en mars génère une augmentation de la valeur foncière de Saint-Raphaël pour un total de 1 015 619 $ et depuis le début de l'année, un total de 6 731 120 $.

11 — SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 — DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel de mars du service de sécurité publique est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

12 — TRAVAUX PUBLICS

12.1 — DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel de mars du service des travaux publics est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

2025-04-66

12.2 — RÉSOLUTION — Adjudication d'un contrat pour la réfection du 1er rang et du rang du Sault

ATTENDU QUE le rapport d'ouverture des soumissions effectué par monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier et madame Valérie Bergeron, greffière-trésorière adjointe en date du 1er avril 2025 ;

ATTENDU la réception d'offres des soumissionnaires et analyses sommaire de conformités soit :

1- Gilles Audet Excavation Inc.	2 409 044.77 $
2- Groupe Colas	2 163 484.58 $
3- Construction Abénakis Inc.	1 972 409.14 $
4- PE. Pageau Inc.	2 370 336.10 $
5- Excavation Marcel Vézina Inc.	1 962 140.73 $
6- Pavage U.C.P.	1 954 123.85 $
7- Construction et Pavage Portneuf	2 216 859.00 $
8- Les entreprises Gilbert Cloutier	2 269 605.35 $

ATTENDU la recommandation d'octroyer le contrat à Pavage U.C.P au montant de 1 954 123.85$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'OCTROYER le contrat à Pavage U.C.P au montant de 1 954 123.85 $, le tout conditionnellement à l'approbation de la firme d'ingénierie responsable du devis et conditionnel de l'approbation du règlement d'emprunt pour réaliser lesdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-04-67

12.3 — RÉSOLUTION — Offre de contrat de déneigement de la route 281 par le MTQ

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre du ministère des Transport et de la Mobilité durable du Québec datée du 17 mars dernier demandant à la municipalité son intérêt à offrir le service de déneigement et déglaçage de la route provinciale 281 ;

CONSIDÉRANT la réception du devis technique incluant les éléments que la municipalité doit présenter datée du 21 mars dernier ;

CONSIDÉRANT l'offre et les informations soumises à la municipalité ;

CONSIDÉRANT la demande du directeur général d'avoir le devis technique afin d'évaluer correctement l'offre du MTQ ;

CONSIDÉRANT que certains éléments de l'offre et du devis ne sont pas conforme aux attentes de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que ces éléments pourraient mettre à risque la municipalité quant au coût qui pourraient impacter le budget municipal et les citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ENTREPRENDRE des discussions afin de négocier les paramètres de l'entente et du devis pouvant créer un risque pour la municipalité ;
- DE DISCUTER ET COMPRENDRE les éléments techniques requis afin de répondre adéquatement aux exigences du MTQ;
- DE PRÉVOIR les impacts financiers découlant de l'entente potentielle ;
- DE PRÉVOIR une clause de sortie mutuelle du contrat en cas de force majeure à la fin de chacune des saisons ;
- DE PRÉSENTER au conseil une proposition d'entente satisfaisante aux parties pour approbation finale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVANT ADOPTION

2025-04-68
12.4 — RÉSOLUTION — Autorisation d'acquisition d'un véhicule des travaux publics

ATTENDU QUE le conseil a adopté le PTI (Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026), tel qu'il appert à la résolution 2025-235 ;

ATTENDU QUE au sein du PTI, un montant de 80 000 $ fut réservé à l'achat d'un camion pour les services des travaux publics en remplacement du Ford F350 - 2002 désuet ;

ATTENDU QUE le dépôt d'un rapport d'analyse fournissant des recommandations, explications et justifications en lien avec un projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire ;

ATTENDU QUE le rapport mentionne les équipements nécessaires pour rendre ledit véhicule fonctionnel aux diverses opérations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER une dépense n'excédant pas 80 000 $ pour l'achat d'un camion utilitaire destiné au service des travaux publics ainsi que les équipements et les frais mentionnés aux présentes, tel que recommandé par le rapport d'analyse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 — LOISIRS

Valérie et Claude sont présentement à mettre en place diverses mesures afin de faire fonctionner les différentes activités et engagements du service des loisirs. À ce titre, nous vous informons aussi que nous aurons une première rencontre officielle du comité des loisirs le jeudi 24 avril prochain pour la discussion de certains dossiers des loisirs dont les activités à venir pour la période estivale. Nous vous avisons aussi que le poste de coordonnateur(trice) des loisirs sera affiché sous peu à la suite du départ de madame Edith Chabot.

2025-04-69
13.1 — RÉSOLUTION — Camp de jour

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à l'embauche de personnel pour le camp de jour pour la saison estivale 2025 ;

ATTENDU QU'EN raison de l'absence de la coordonnatrice aux loisirs ;

ATTENDU QUE l'équipe municipale doit se faire aider pour la préparation du camp ;

ATTENDU l'objectif de permettre jusqu'à 75 inscriptions cette année ;

ATTENDU QUE madame Alycia Chabot désire reprendre la responsabilité de l'équipe ;

ATTENDU QUE madame Alycia Chabot est disponible dès la mi-avril pour remplacer la coordonnatrice dans la préparation du camp ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

- QUE le conseil municipal procède à l'embauche de la responsable pour le camp de jour pour la saison estivale 2025 ;
- QUE celle-ci débute selon ses disponibilités dès la mi-avril afin de débuter la préparation du camp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-04-70
13.1 — RÉSOLUTION — Autorisation de passage et halte ravitaillement dans le cadre du Grand Tour 2025

ATTENDU QUE le Grand Tour est un événement d'une durée de 6 jours regroupant 1 200 cyclistes, sur un parcours en boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus cette année à Saint-Anselme ;

ATTENDU que la municipalité se retrouve au cœur du parcours, l'organisation aimerait y avoir un droit de passage les 5 et 7 août 2025 ;

ATTENDU que la municipalité se trouve au ¼ du parcours, l'organisation aimerait y installer la Halte-Ravito le 7 août 2025 ;

ATTENDU que le centre communautaire répond bien à ce type d'activité ;

ATTENDU la visibilité pour notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE COLLABORER au Grand Tour 2025 ;
- D'AUTORISER le passage des cyclistes et de l'organisation ;
- DE FOURNIR les installations requises pour la halte-ravito du 7 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-04-71
13.1 — RÉSOLUTION — Fin du contrat avec Créaphiste et nouvelle entente avec P.A. Morin Impression Design

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a un contrat avec l'entreprise Créaphiste pour la production du journal municipal ;

ATTENDU QUE la préparation, les nombreuses interventions de correction, la qualité du résultat et le temps requis par la municipalité pour arriver à un résultat acceptable en plus du coût pour la production de celui-ci ;

ATTENDU QUE selon les termes du contrat, il est possible d'y mettre un terme selon les critères énumérés en date du 31 mars dernier ;

ATTENDU le souhait de la Municipalité de Saint-Raphaël de maintenir la production du journal ;

ATTENDU le test réalisé avec une autre firme en avril avant l'acceptation de leur proposition ;

ATTENDU QUE les élus s'en déclarent satisfaits et que cette solution est moins couteuse pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël mettre fin à l'entente avec Créaphiste ;
- QUE la Municipalité de Saint-Raphaël autorise la nouvelle entente avec P.A. Morin Impression Design de Saint-Anselme ;

AVANT ADOPTION

- QUE la Municipalité de Saint-Raphaël autorise le directeur général à signer, à exécuter et à appliquer les termes de la nouvelle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-04-72
13.4 — RÉSOLUTION — Entente de partenariat avec Jambette

ATTENDU le souhait du conseil municipal de réaliser un projet structurant pour la population de Saint-Raphaël ;

ATTENDU le souhait du conseil de favoriser un environnement intéressant pour les jeunes familles ;

ATTENDU QU'UN budget en 2025 est réservé pour un projet du conseil au plan triennal d'immobilisation ;

ATTENDU le besoin d'ajouter au parc Godbout une infrastructure ludique pour les jeunes ;

ATTENDU le besoin de rénovation et de remplacement des modules de jeux du parc du centre communautaire datant des années 1980 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE DÉVELOPPER un projet de partenariat avec Jambette pour la réalisation du projet du conseil pour les parcs Godbout et du centre communautaire ;
- DE METTRE en place une collaboration entre la municipalité et Jambette pour la mise en place du projet pilote du module du parc du centre;
- DE PLANIFIER la réalisation des 2 projets au cours de l'été 2025;
- D'AUTORISER le projet du parc Godbout d'un montant maximal de 75 000 $;
- D'AUTORISER le projet du parc du centre d'un montant maximal de 90 000 $ incluant une réduction pour le projet pilote d'une valeur de 110 000 $ (200 000 $ coût réel à l'achat), le tout pour un montant total pour les 2 parcs de 165 000 $ après réductions;
- D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à financer le projet avec le fonds de roulement prévu pour le PTI (75 000 $) ainsi que le surplus accumulé pour la différence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 — LÉGISLATION
2025-04-73
14.1 — ADOPTION — Premier projet de règlement d'emprunt lié au remplacement de l'autopompe 219 - 1994 du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le camion autopompe 219 datant de 1994 ne correspond plus aux normes requises afin de répondre au schéma de couverture de risques en incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Raphaël tient à remplacer le véhicule autopompe 219 de 1994 du service de sécurité des incendies afin de garder son immunité de poursuite ;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule est en fin de vie et constitut un risque dans la desserte de service et un risque pour la sécurité des citoyens et des pompiers ;

CONSIDÉRANT QU'IL est obligatoire de fournir une protection contre l'incendie en vertu du schéma de couverture de risque 2025-2035, le remplacement d'équipements d'intervention est nécessaire ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur du service de sécurité publique appuyé par le Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie du ministère de la Sécurité Publique ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion fut dûment donné et adopté lors de la séance ordinaire du 7 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE présentation publique a été faite le 4 mars dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement fut dument présenté et expliqué lors de l'assemblée publique pour le projet le 4 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le règlement numéro 2025-242 de la Municipalité Saint-Raphaël soit adopté et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la Loi comme suit:

ARTICLE 1 :
Le conseil décrète l'achat d'un camion autopompe ou autopompe-échelle selon une recommandation à venir en fonction des opportunités sur le marché ainsi que des équipement d'intervention conforme selon les devis du service incendie, et à être annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante, sous les annexes A, B.

ARTICLE 2 :
Pour se procurer ladite somme de 1 000 000 $, la Municipalité de Saint-Raphaël est autorisée à effectuer, pour les fins du présent règlement, un emprunt par billets n'excédant pas 1 000 000 $. Cet emprunt sera remboursé en 20 ans conformément au tableau fourni par le ministère des Affaires Municipales. Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 3 :
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement au intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, la somme requise à travers la taxe foncière actuelle telle quelle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur de chacune des années.

ARTICLE 4 :
Tous les autres détails et matières relatifs au présent règlement, à l'émission et à la négociation des billets et au taux d'intérêt seront réglés et déterminés par résolution du conseil municipal et au besoin.

AVANT ADOPTION

ARTICLE 5:
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 6 :
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi et il est assujetti à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour la tenue d'un référendum. La période de signature sera le lundi 7 avril de 8h à 18h30 au bureau municipal en vertu de la réglementation et des lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-04-74
14.2 — RÉSOLUTION — Retrait de l'entente de service en urbanisme avec la MRC

RÈGLEMENT NUMÉRO 307-24 ÉTABLISSANT LES COMPÉTENCES DE LA MRC POUR L'APPLICATION DE L'ENSEMBLE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE CERTAINES MUNICIPALITÉS LOCALES.

ATTENDU QUE l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec stipule que toute municipalité régionale de comté peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël désire offrir directement le service d'urbanisme dans sa municipalité ;

ATTENDU QUE pour cela, la municipalité doit signifier à la MRC vouloir se retirer de la liste des municipalités assujetties au règlement en vigueur à compter du 1er mai prochain et ce, malgré le non-respect de la disposition de retrait prévue par le règlement en vigueur ;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées aux dispositions relatives à l'adhésion et au retrait d'une municipalité, de même que diverses corrections administratives mineures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AVISER la MRC du désir de la municipalité de se retirer de l'entente de service d'urbanisme;
- DE S'ASSURER du transfert des dossiers entre la MRC et la municipalité pour la période couverte entre l'avis et le 1er mai prochain ;
- DE MAINTENIR l'utilisation du service de plate-forme et logiciel mis en commun avec la MRC;
- D'AVISER la MRC de notre souhait de se prévaloir des services de la MRC au besoin selon les termes de facturation édictés à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-04-75
14.3 — RÉSOLUTION — Enjeu des camps de jour

ATTENDU que les municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

ATTENDU que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

ATTENDU que malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

ATTENDU que ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

ATTENDU que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

ATTENDU tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

ATTENDU également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

ATTENDU l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

ATTENDU la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Raphaël soutient la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le10 juin 2024 et propose les actions suivantes :
  - Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;
  - Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
  - Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.
- QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation, à la FQM et à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVANT ADOPTION

15 — VARIA
2025-04-76
15.1 — RÉSOLUTION — Départ de l'employée #7197

ATTENDU la réception d'une lettre de démission datée du 28 mars dernier ;

ATTENDU l'embauche de l'employée #7197 à titre de coordonnatrice des loisirs ;

ATTENDU le souhait de l'employée de quitter son poste pour raisons personnelles, effective à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE PRENDRE acte de la démission de l'employé #7197 à titre de coordonnatrice des loisirs ;
- DE REMERCIER celle-ci de son implication et des services pour la période travaillée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16 — DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

1. Une citoyenne demande des détails concernant notre retrait du service d'urbanisme de la MRC et qui occupera cette fonction à la municipalité.

   Maire/conseiller : La demande de retrait du service est justifiée par le fait que la municipalité n'est pas satisfaite des services rendus à l'inspection en urbanisme, que le support aux citoyens est inadéquat et qu'à plusieurs reprises, le service n'a pas été donné dans un délai répondant à nos attentes. En ayant notre propre ressource comme plusieurs autres municipalités de Bellechasse, nous serons en mesure de répondre plus rapidement, plus efficacement et nous assurerons un soutien aux citoyens dans les demandes de façon plus rapide et personnalisée. Cette ressource pourra aussi s'assurer du respect de la réglementation dans la municipalité en plus, éventuellement, d'offrir des services à d'autres municipalités ce qui permettrait des revenus pour Saint-Raphaël. Il ne faut pas négliger aussi une économie au niveau de la quote-part en urbanisme que nous payons à la MRC.

2. Une citoyenne demande de bien analyser la pertinence de s'occuper du déneigement de la route 281. Avec le défi des ressources humaines, le risque de coût et que l'expérience dans le passé qui avait été négative, nous ne sommes pas obligés dans prendre plus sous notre responsabilité.

   Maire/conseiller/DG : Effectivement, il y a un risque et aussi une opportunité. Le risque doit être analysé en profondeur d'où la demande de négociation avec le MTQ pour prévenir au maximum les risques pour la municipalité. L'opportunité est d'acquérir un véhicule qui est requis d'ici quelques années mais celui-ci serait « remboursé » par le revenu de ce contrat ce qui permettrait d'amortir le risque financier de l'achat d'un futur véhicule en plus de maximiser nos opérations car nos charrues circulent déjà sur le parcours sans entretenir la route, créer des économies de fonctionnement, conserver la flotte de véhicules plus longtemps et avoir un véhicule fiable pour la saison d'été.

3. Un citoyen propose dans les prochaines étapes de la municipalité par suite des diverses réalisations positives de travailler sur un projet pour les jeunes de 14 à 17 ans. Plusieurs possibilités existent pour ce créneau comme les « skate parcs », les parcours d'entrainement, les terrains de football ou de basketball. Ceci permettrait une offre plus complète et permettrait probablement de diminuer le vandalisme et le vagabondage.

   Maire: La proposition est accueillie favorablement et cet élément avait aussi ressorti lors de la rencontre du comité des loisirs. Nous concentrons nos efforts à la réalisation des projets en cours mais nous gardons à l'esprit ce futur projet.

   DG: Un nouveau programme verra le jour en 2026-2027 comme les infrastructures de loisirs et cette potentielle subvention pourrait permettre la réalisation d'un grand projet d'aménagement de nos infrastructures de loisirs du parc communautaire. Ces idées pourraient alors y être intégrées.

2025-04-77
17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20 h 34

Richard Thibault	Claude Morin, Adm.A.
Maire	Directeur général et Greffier-trésorier

AVANT ADOPTION

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R)

REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP

CIMENT QUÉBEC INC.	6 252.59
MUNICIPALITE DE SAINT-NEREE	577.19
FILGO ENERGIESONIC INC.	7 257.54
AREO-FEU LIMITEE	3 567.65
PAQUET ET FILS	1 844.73
SINTO INC.	627.07
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	237.04
DANY DOIRON	2 039.37
VALERIE BERGERON	45.00
JULIE PLANTE	1 100.00
PAPINEAU LILIANNE	350.00
SMS ÉQUIPEMENT	9 154.03
LG SOLUTIONS ÉLECTRIQUES INC	2 351.58
CUATRO ARCHITECTURE	379.42

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R)

REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP

POSIMAGE	1 391.20
DHC AVOCATS	2 850.82
GROUPE GEOS	24 518.42
PAUSE CAFE JACQUELINE INC	143.72
LONGCHAMPS DENISE	800.00
NUMÉRIQUE.CA	2 251.21
CLIMATISATION DERY	5 743.00
BEAULIEU SYLVIE	1 050.00
PIQ-TH PELLETIER PIECES INDUSTRIELLES	217.57
RAZAFIMAHEFA MARCELLE RAVAKA	45.00
MONYVILL ENR.	408.16
NETTOYAGE HAUTE PRESSION AB INC.	366.77
CENTRE SERVICES SCOLAIRE CÔTE-DU-SUD	1 488.93
SIGNALISATION LÉVIS INC.	5 303.23
RÉSEAU BIBLIO CAPITALE-NAT. ET	1 434.30
TRADITION - 8787	106.85
THIBAULT RICHARD	45.00
THIBAULT DORILDA	1 201.18
LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC.	443.42
BOSSÉ & FRÈRE INC.	15 459.52
BUROPRO CITATION INC.	406.72
EXTINCTEURS MONTMAGNY	318.43
JAVEL BOIS-FRANCS (2743-2855 QUÉBEC INC)	1 339.47
CLOUDLI OMNIVIGIL SOLUTIONS	18.59
PROPANE GRG	3 741.74
CRÉAPHISTE	819.49
TRANSPORT L'ORIENT EXPRESS INC.	586.37
ZOLL MEDICAL CANADA	508.19
AQUATECH INC.	5 320.18
SP MEDICAL	1 197.90
IMPACT ALARME INC.	172.46
NOVACO	281.35
SADC AGIR DEVELOPPEMENT DE	1 613.00
TETRA TECH QI INC.	11 294.88
P.A. MORIN IMPRESSIONS DESIGN INC.	1 056.92
AVANTIS COOPÉRATIVE	3 359.52
9196-4056 QUÉBEC INC.	1 184.24
COUILLARD FOURNIER NOTAIRES INC.	1 069.80
FUV FORMATION URGENCE VIE	926.70
EUROFINS ENVIRONEX	85.66
MORIN CLAUDE	45.00
MÉCANIQUE ÉTIENNE PRÉVOST INC.	2 892.16
TRANSPORT DFR	149.47
GESTION PJM INC.	8 983.34
GRAND TOTAL	148 423.09

RÉMILLARD SOUDURE MOBILE INC
•Soudure générale
•Fer forgé
•Aluminium
T 418 569-1921
1022, chem. St François o, St-François-de-la-Rivière-du-Sud, Qc. G0R 3A0

ROY & ROULEAU INC.
MAISON FUNÉRAIRE
LACHANCE SIGNATURE
Cédric Lachance, *Président*
France Lachance, *Vice-présidente*
NOS BUREAUX
SAINTE-DAMIEN
418 789-2143
SAINTE-CLAIRE
418 883-3715
ARMAGH
418 466-2073

François Bourassa
Agence Sainte-Foy
Conseiller en sécurité financière

Industrielle Alliance,
Assurance et services financiers inc.

iA Groupe financier

ia.ca

3045, avenue Maricourt, bur. 205
Québec (Québec) G1W 0G6
418 653-4064 1 800 898-4064
c. : 418 809-0437 F.: 1 877 781-7405
francois.bourassa@agc.ia.ca

Cabinet de services financiers

ASSURANCE

Vie
Invalidité et salaire
Maladie grave
Accidents corporels
Hypothécaire

ÉPARGNE

REER, CELI, CELIAPP et autres régimes
FERR, FRV et rentes
REEE
Fonds distincts

Rencontre à domicile possible !

EBP ECOSOL

Services-conseils en traitement des eaux usées et captage des eaux souterraines

ÉTUDES ET PLANS POUR INSTALLATION SEPTIQUE ET PUITS

Tél. : 418 884.1801
Sans frais : 1 (877) 274.1536
info@ebpecosol.ca
www.ebpecosol.ca

SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE

Clinique de Masso-Kinéthérapeute

Chez Donalda

France Roy
Masso-Kinéthérapeute
3, Avenue Beaudry, St-Raphaël

418 705-4212
Sur rendez-vous seulement
Reçu disponible

DOMINIQUE VIEN

Députée
Bellechasse—Les Etchemins—Lévis
dominique.vien@parl.gc.ca

Rassembleurs de nature

418 885-4421 ou sans frais 1877 885-4423
Caisse Desjardins de Bellechasse
desjardins.com/caisse-bellechasse

Desjardins
Caisse de Bellechasse

CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T. INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
418 243-2422
Cell. : 418 805-5835
construction-cdt@outlook.com
construction-renovationcdt.com

367, Boulevard St-Pierre
St-Raphaël QC G0R 4C0
R.B.Q. : 5671-9586-01

• TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
• PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
• FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

LG SOLUTIONS ÉLECTRIQUES
ÉLECTRICITÉ • CHAUFFAGE

ESTIMATION GRATUITE !

Michel : 418-508-0338 Benoit : 418-241-6143

Corporation des maîtres électriciens du Québec

RBQ : 5834-4086-01

CALENDRIER MUNICIPAL

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15 Date de tombée du journal	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

VOUS DÉSIREZ PUBLIER VOS PETITES ANNONCES?

Envoyez-nous vos coordonnées et votre annonce à

loisirs@saint-raphael.ca

5$ PAR PARUTION